



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Qu' En raison de la covid-19, le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 7 juin 2021 à 19h00 qui se tiendra à huis clos par vidéoconférence, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ :

541 route 169
Lot 5 008 277, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621 ;

Article 27 implantation des bâtiments accessoires, réduire la marge latérale à 0.41 mètre plutôt que 1.0 mètre et article 110 constructions autorisées dans les cours latérales et arrière, réduire l'implantation par rapport à la limite de propriété arrière à 2.82 mètres plutôt que 4.0 mètres, afin de régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire.

QUE Ladite séance sera tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Chambord met en place les mesures temporaires suivantes. Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique info@chambord.ca ou par la poste au 1526 rue Principale Chambord Québec G0W 1G0 et ce, au plus tard le 31 mai 2021 à 16 h 00. Le secrétaire-trésorier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

DONNÉ À CHAMBORD, CE QUATORZIÈME JOUR DE MAI DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel